

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE

Troyes, le 26 octobre 2022

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2022, Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, interdit dans l'ensemble du département de l'Aube les rassemblements à caractère festif (rave-party, teknival) ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à ces évènements, à compter du vendredi 28 octobre 2022 à 18h00, jusqu'au mercredi 2 novembre 2022 à 10h00.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication Tél: 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aube.gouv.fr







